

Conseil d'administration du 16 décembre 2022
Compte rendu de la liste *Ensemble pour le service public
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au procès-verbal du CA.
Nous mentionnons les points qui nous semblent les plus importants.
Pour plus de précisions : contactez-nous : ensemble@univ-nantes.fr !*

Ordre du jour :

- 1. Budget annuel pour approbation**
- 2. Règlement intérieur provisoire pour approbation**

Point 1 - Budget

La présidente propose d'inviter Dominique Averty, ancien VP de l'université de Nantes (UN) et futur VP de Nantes université (NU) en charge de la gestion financière (il sera nommé/élu officiellement en janvier).

D. Averty s'appuie sur les éléments du budget rectificatif de l'UN qui sera voté demain le 17/12. Il s'excuse de l'inversion du calendrier, il aurait été plus logique que le dernier CA de l'UN ait eu lieu avant.

Début 2022 sera mise en place une formation sur le budget pour l'ensemble des administrateurs.

Le rôle de ce budget est « technique » pour pouvoir exécuter des paiements par NU dès janvier. Suite au Débat d'orientation budgétaire (DOB) mené par l'UN sous l'égide de l'administrateur provisoire, il a été décidé de proposer un budget initial (BI) avec des dotations des composantes à seulement 80 % de la dotation annuelle.

Ce budget donnera lieu à rectifications courant 2022.

RESSOURCES 2022

Vision budgétaire : un peu moins de 370 M€, soit +21M€ par rapport au BR2 (2^e budget rectificatif) 2021

Points principaux

- Évolution de la Subvention pour charge de service public (SCSP) par l'État : 260 M€,

évolution +0,5 %

- Ressources liées aux effectifs étudiants
 - inscriptions 6,3 M€
 - CVEC (contribution vie étudiante et de campus reversée par le CROUS) : 61 €/étudiant, soit 2,3 M€
- Ressources propres (subventions, presta recherche, taxe apprentissage, formations payantes et par apprentissage) : 90 M€

DÉPENSES 2022

Prévisionnel de 3 57,4 M€, soit + 9,2 M€ par rapport au 2e budget rectificatif (BR2) de 2021

Personnel : 279,2 M€

Masse salariale

- Plafond législatif État 3 345 ETPT (2021)
- Actuellement BI 2022 : 3 297 ETPT + 627 hors plafond
- 2022 : prévision +5,1 ETPT : +30 sous plafond et -25 ressources propres (ETPT = équivalent temps plein travaillé)

Décaissement masse salariale État 242 M€, propre 37 M€

Encaissement État 236,6 M€ => déficit prévisionnel de 5 M€ sur la masse salariale

Fonctionnement : 52,7 M€, budget stable

Investissement : 25,6 M€, soit +4,3 M€

Évolution du solde budgétaire : 2021 fini à +0,70 M€, 2022 prévu à +2,80 M€

Résultats financiers et soutenabilité

Résultat BI 2022 : +0,3 M€

Fonds de roulement 20,1 M€ = seulement 22 jours de charges décaissables (< 25 jours norme État)

SYNTHÈSE

Budget initial à l'équilibre malgré l'attribution d'une dotation de seulement 80 % aux composantes.

Commentaire de la présidence : il faut poursuivre le développement des ressources propres (apprentissage, projets Next2, Triton, EUniwell) et la maîtrise des dépenses.

Prises de parole

Q de NUD

Remercie la Présidence et D. Averty pour leurs explications.

Q d'Ensemble

1. Comment sont comptés les doctorants qui n'apparaissent pas spécifiquement dans vos présentations mais qui sont des personnels en formation ?

Réponse : doctorants = statuts variables, mais comptés dans la masse salariale des CDD.

2. Effectifs titulaires : on a déjà perdu beaucoup ! -15 EC titulaires entre 2018 et 2020 et -18 ETPT parmi les enseignants titulaires avec en contrepartie + 82 ETPT contractuels. Vous nous proposez un effectif de 1480,4 ETPT sur le budget 2022 soit 11 de moins par rapport à l'effectif des enseignants titulaires 2020.

Il est clair que nous ne pouvons pas soutenir le fait que l'équilibre financier se fasse par l'augmentation de contractuels : proposition 2022 = 671,5 ETPT soit 6 de plus. Remplacer des postes d'EC titulaires par des contractuels c'est dégrader la qualité de l'enseignement, mais aussi réduire la capacité de faire de la recherche.

Concernant les postes BIATSS entre 2018 et 2020 -40 ETPT chez les titulaires +117 chez les contractuels avec une augmentation drastique d'agents de cat. A

Vous nous proposez dans le budget 2022 de perdre encore un peu, le peu qui risque de déstabiliser complètement les formations mais aussi le potentiel recherche

Soit -7,7 titulaires et +37contractuels.

Réponse : l'emploi contractuel a effectivement augmenté dû au financement par projets, mais il y a une réelle volonté de soutenir l'emploi titulaire.

3. Dotation des laboratoires. Nous ne partageons pas votre choix de diminuer les dotations des laboratoires comme celles des composantes Ce ne doit pas être un élément pour équilibrer d'autres dépenses. Nous sommes d'autant plus surpris que la dotation ministérielle pour la recherche universitaire est en forte augmentation.

La présidence n'apporte pas de réponse.

4. En ce qui concerne l'élaboration du budget, comment le CPER 2021-2027, qui n'est pas signé, a-t-il été pris en compte ?

Réponse : les fonds ont été intégrés dans le budget pour la portion 2021-22.

Q du SNPTES-UNSA

1. Seulement 80 % de la dotation sera affectée aux composantes, que comptez-vous faire pour le premier budget rectificatif (2022) sur les 20 % manquants ? Pouvez-vous rassurer les composantes et indiquer que les 20 % restants seront bien versés ?

Réponse : le budget a été préparé sous l'égide de l'administrateur provisoire, avec deux arguments : i) l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre et ii) technique : l'administrateur provisoire ne voulait pas interférer avec la politique de NU.

On l'a déjà vu par le passé, on va faire en sorte de rassurer. Début 2022, on va travailler sur un budget rectificatif en début d'année en conscience, avant l'été.

2. Qu'est-ce qui justifie un niveau de dépenses si élevé pour le SIEN (Système inter-établissement numérique) ?

Réponse : Le montant SIEN correspond à des financements acquis pour développer des études / modèle économique, datacenter, etc.

Mise au vote (33 votants) des tableaux 1, 2, 4, 6, 9 :
0 contre, 4 abstentions (Ensemble), 29 pour

Point 2 – Règlement intérieur

Approuvé à l'unanimité

Prochain conseil d'administration le 7 janvier

Dates des CA suivants : 11 mars, 20 mai, 1^{er} juillet